



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ **04-76-03-29-66**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE – 34 Avenue Felix Viallet

UN APPARTEMENT au 1^{er} étage, d'une superficie de 186,57 m2, (cadastré section BL 20 et plus particulièrement les lots n°7 et 29)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 de 14 heures à 15 heures
par le ministère de la SELARL MEZAGHRANI
Huissier de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences de :

LA SARL FERRANTE SAV, au capital de 7.622 €, dont le siège social est situé 8 rue Lieutenant de Quinsonas 38000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 405 312 216, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE (38), dans un ensemble immobilier situé 34 avenue Felix Viallet 38000 GRENOBLE, cadastré section BL 20 et plus particulièrement les lots n°7 et 29.

- Lot 125 : un appartement au 1^{er} étage et les 1291/10000èmes de la copropriété.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 20 Février 2023.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 50.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 5.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.